

Dîner de

# GALA 2020

**MARDI 7 AVRIL 2020**

**PACKAGES PARTENAIRES**





**MARDI  
07  
AVRIL**

**CERCLE NATIONAL  
DES ARMÉES**



Place Saint-Augustin  
75008 Paris

---

## LE DÎNER DE GALA 2020

Dans le cadre de la campagne de levée de fonds « Chirurgies d'exception » la Fondation-Hôpital Foch organise son deuxième dîner de Gala le 7 avril prochain.

Cette soirée organisée sous la présidence de Monsieur Louis Schweitzer, Président d'Initiative France, réseau associatif de financement et d'accompagnement de créateurs et repreneurs d'entreprises, se tiendra au cercle national des armées.

En 2019, pour la première édition 150 convives ont assisté aux interventions de médecins renommés de l'Hôpital Foch sur leurs projets les plus innovants, au cours d'une soirée animée par Christophe Dechavanne au Shangri-la.

Grâce à la participation d'artistes, de généreux donateurs et d'entreprises, cette soirée caritative a rencontré un vif succès.

Dès à présent associez-vous à la réussite de cet événement prestigieux en réservant vos places ou votre table.





## LES MISSIONS DE LA FONDATION ET DE L'HÔPITAL

---

### LA FONDATION FOCH

Reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1929, la Fondation Foch a, grâce à d'importantes levées de fonds nées d'initiatives privées, créé l'hôpital Foch.

La Fondation Foch soutient chaque année des travaux de recherche, des projets de rénovation, d'acquisition d'équipements de pointe et finance des programmes de formation qui font de l'Hôpital un lieu d'accueil et de soins optimal pour ses patients.

De la sélection des dossiers au financement des projets retenus, la Fondation a pour objectif d'accompagner l'Hôpital Foch dans le développement d'un modèle d'excellence, fondé sur l'exigence et l'innovation.

---

### L'HÔPITAL FOCH

L'Hôpital Foch est un Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC). Ce statut présente les avantages du secteur privé – indépendance, souplesse, réactivité et capacité d'innovation – sans pour autant dépendre d'une stratégie d'actionnaires.

Les marges dégagées sont ainsi entièrement réinvesties dans la recherche, l'innovation et le développement de nouveaux services pour les patients qui bénéficient de tarifs similaires à ceux du service public.

Poursuivant une mission d'intérêt collectif, l'hôpital reçoit des financements souvent plus restreints que ceux des hôpitaux publics. L'apport de la Fondation-Hôpital Foch et la générosité des donateurs privés sont ainsi essentiels à la poursuite de sa mission.





## LE PROGRAMME DU DÎNER

### Le dîner de gala sera animé par David Abiker

Journaliste à Radio Classique, Canal Plus,  
Management, Courrier Cadres et 01Net.



### Mathieu Justine & Clémence Levy

Tenor et soprano livreront une interprétation  
musicale inoubliable.

## Le programme



Au cours de cette soirée ponctuée de surprises, d'éminents médecins et chercheurs de l'Hôpital Foch présenteront leurs projets ambitieux et le fruit de leurs recherches.

Ces interventions porteront sur des thématiques passionnantes telles que la robotique en chirurgie, l'expérience patient et le numérique ou encore le développement des Soins de Support en complément des traitements.

Le dîner sera également l'occasion d'un temps d'échange avec ces ambassadeurs de la médecine de demain.





## PRENDRE PART AU DÎNER, DEVENIR PARTENAIRE DE FOCH

Participez à un dîner au profit des patients, et apportez votre participation au financement de projets de recherches scientifiques et d'acquisition de matériel de pointe pour l'Hôpital Foch.

La Fondation est habilitée à émettre des reçus fiscaux. Dans le cadre de ce dîner, vous pouvez bénéficier de déductions d'impôts de votre don dont le montant est calculé après déduction du coût réel du repas.

### LES AVANTAGES FISCAUX LIÉS À VOTRE DON :

#### IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

60% de votre don à la Fondation est déductible de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice au cours duquel le don a été fait.

#### IMPÔT SUR LE REVENU :

66% de votre don à la Fondation-Hôpital Foch est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

#### IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI) :

75% de votre don à la Fondation-Hôpital Foch est déductible de votre IFI dans la limite de 50 000 €.



#### Table

##### Pour 10 000 € (9 personnes)

Défiscalisation possible pour les entreprises à hauteur de 60% hors coût du dîner, ou 66% pour les particuliers, soit un coût réel, après déduction du coût du dîner (97,50 €) :

- 4 526,50 € pour une entreprise.
- 3 979,15 € pour un particulier.



#### Place Individuelle

##### Pour 1 200 € (1 personne)

Défiscalisation possible pour les entreprises à hauteur de 60% hors coût du dîner, ou 66% pour les particuliers, soit un coût réel, après déduction du coût du dîner (97,50 €) :

- 538,50 € pour une entreprise.
- 472,35 € pour un particulier.

**Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez également choisir de faire un don ou de financer la place d'un medecin ou chercheur de l'Hôpital Foch à cet événement.**

# ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE

dentsu AEGIS  
network

ENGIE

Fondation ENGIE

MEESCHAERT  
Gestion Privée

aufeminin.com

leboncoin



snapchat

twitter

Pour devenir partenaire du dîner et vous associer à son organisation, contactez :



**Maylis de Chassey-Gueugnon**  
Responsable de la philanthropie  
[m.dechassey@fondation-foch.org](mailto:m.dechassey@fondation-foch.org)  
+33 (0)1 46 25 28 08

Places limitées - réservation souhaitée avant le 23 mars 2020

Suivez-nous sur les réseaux sociaux







[www.fondation-foch.org](http://www.fondation-foch.org)

Pavillon Balsan - 40, rue Worth - 92150 Suresnes